

A l'attention de
Monsieur Henri GRAS
Président de l'Union des
Groupements pour le
Développement Forestier en
Isère
42 avenue Marcelin Berthelot
38000 GRENOBLE

Chabons, le 6 juin 2012

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé un questionnaire relatif à l'importance de la forêt, de l'économie et de l'écologie forestières pour notre pays. J'ai tenté d'apporter un éclairage synthétique aux problématiques que vous soulevez à travers ce questionnaire.

1. Sur l'importance du secteur forestier pour notre pays et le rôle des pouvoirs publics

La forêt constitue un enjeu d'avenir pour la France. Non seulement, comme vous le rappelez, du fait de sa contribution en termes d'emplois et de production intérieure, mais aussi en raison des missions d'intérêt public qu'elle remplit (préservation de la biodiversité, séquestration du carbone, valorisation du patrimoine, loisirs...). A ce titre, en tant qu'instigatrice de la Loi d'orientation du 9 juillet 2001, vous n'êtes pas sans connaître l'attachement de notre famille politique à la construction d'une juste reconnaissance de ce secteur.

Nous avons toujours considéré l'intervention publique nécessaire pour permettre à la forêt d'assurer sa fonction environnementale et sociale dont l'importance dépasse les contingences mercantiles. Nous ne pouvons laisser la gestion d'un bien public d'une telle importance aux seules mains du marché. D'un point de vue économique, nous jugeons également nécessaire de garantir aux professionnels du secteur une certaine stabilité de revenu face aux chocs climatiques et de contribuer à la structuration de la filière bois.

S'agissant des échelons d'intervention, le niveau européen est stratégique, eu égard à son assise financière. Mais une politique nationale structurelle est primordiale. La concertation et l'implication de l'échelon local restent indispensables pour tenir compte des spécificités et des opportunités particulières.

2. Sur la politique forestière en tant que compétence de l'État

En France, la politique forestière relève de la compétence de l'État garant de sa cohérence au niveau national. Les Directions Régionales de l'Agriculture et de la forêt et les Centres Régionaux de la Propriété Forestière sont chargés, au niveau régional, de l'application de cette politique et de la mise en place d'outils de gestion durable.

De nombreuses initiatives (les Assises de la forêt, les discours d'Urmatt et d'Egletons, notamment) ont montré l'intérêt que portent les pouvoirs publics aux problématiques forestières. Mais force est de constater que cet intérêt n'aboutit pas systématiquement à des réalisations concrètes. Qui plus est, nous assistons depuis de nombreuses années à une certaine dégradation des services publics responsables de la politique forestière. Ces derniers ont été affaiblis notamment par une diminution de la place de la forêt dans le paysage institutionnel français, les effets de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et les projets d'autonomie de l'Office National des Forêts (ONF).

Nous bénéficions d'une des plus importantes forêts dans l'espace européen et sa valorisation doit s'inscrire dans une action de long terme en intégrant les enjeux de la période actuelle : changements climatiques, épuisement des ressources, lutte contre les pollutions, évolutions des modes de vie...

Le rôle et les moyens des services publics en charge de la politique forestière doivent être renforcés de manière à mettre en place un véritable outil national de développement de la forêt alliant structuration de la filière bois, gestion durable et rationnelle des ressources disponibles et préservation de l'environnement.

S'agissant de la gestion des forêts publiques françaises et par là même des missions de l'ONF, nous pensons que celle-ci doit demeurer publique. Les activités économiques que l'ONF exerce et les missions d'intérêt général (préservation de la biodiversité, lutte contre les incendies...) qu'il remplit doivent rester équilibrées. Le transfert de l'ensemble de ses activités marchandes au secteur privé n'est pas envisageable.

3. Sur les réalités et l'avenir de la filière bois

La filière bois doit faire face à une double exigence : l'exigence liée à la production de biens marchands et les enjeux liés à la préservation de l'environnement et une gestion équilibrée de la forêt. Face à une demande locale croissante, la filière a des difficultés à se structurer, pesant ainsi sur le déficit commercial français. Pourtant la ressource est abondante, mais il existe une inadéquation entre l'offre et la demande, principalement au sujet du bois de construction. Nous pensons qu'un investissement doit être fait dans le domaine de la recherche et du développement pour renforcer la qualité et valoriser nos produits nationaux afin qu'ils puissent augmenter leurs débouchés. Nous pensons également, de manière plus globale, que la valorisation en amont de la filière est une condition nécessaire pour le développement durable du secteur, notamment par le biais de l'éco-certification et de la maîtrise des étapes qui précèdent la transformation de manière à ajuster le mieux possible l'offre à la demande.

4. Sur le rôle de la forêt dans la politique énergétique française

Les forêts constituent un enjeu important en termes de politiques énergétiques et climatiques. Pour répondre à notre volonté de baisser la part du nucléaire dans notre bilan énergétique, la biomasse offre des perspectives d'avenir très intéressantes qu'il faut accompagner et soutenir.

5. Sur la fiscalité forestière

Nous pensons que les spécificités de ce secteur, en particulier le fait qu'il génère des externalités positives qui dépassent la sphère du marché, doivent être prises en compte dans la fiscalité forestière et ses évolutions à venir. Celle-ci doit pouvoir préserver la forêt privée et lutter contre le morcellement des parcelles (notamment en cas de succession). Il est également nécessaire de réfléchir à des dispositifs d'incitation fiscale pour encourager les investissements et les efforts de recherche et développement, ce dans une perspective de renforcement de la filière.

6. Sur la situation spécifique des entrepreneurs de travaux forestiers (ETF).

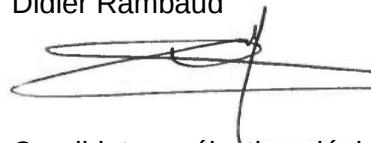
La pénurie de ces prestataires de service exécutant des travaux de reboisement, d'entretien, de sylviculture, d'abattage et de débardage des bois est préoccupante pour le bon fonctionnement de la filière sylvicole puisqu'ils en constituent la base. Elle reflète en réalité une dégradation de leurs conditions et de leur environnement de travail. Une stratégie doit être réfléchie en concertation avec les professionnels du secteur pour rendre ce métier plus attractif. Mettre en place des actions de communication, de sensibilisation sur ces métiers, garantir une meilleure représentativité des professionnels, accompagner les nouveaux arrivants dans leur installation et la gestion entrepreneuriale peuvent, à ce titre être envisagés.

7. Sur la place du secteur forestier dans les institutions françaises

Vous avez raison de souligner le manque de visibilité de ce secteur dans le paysage institutionnel français. Depuis le socialiste René Souchon, il n'y a plus de secrétariat d'État pour la forêt et nous pensons nécessaire de réaffirmer son rôle au sein des institutions. La forme que prendra ce rôle est encore à déterminer. Ce qui est certain, c'est que nous devons mettre en valeur la contribution économique, sociale et environnementale de la forêt, ce avec l'appui du Parlement.

Espérant avoir répondu à vos interrogations sur mon positionnement, je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Didier Rambaud



Candidat aux élections législatives
7^e circonscription de l'Isère